Art Funéraire Favre - pompes funèbres, marbrerie.

SARL ART FUNERAIRE FAVRE
Capital 30 600 euros
Siège social 21 rue du faubourg Saint-Antoine
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SIRET 80465362400036 RCS CHALONS-EN-CH.
N° intracommunautaire FR66804653624
APE 9603Z – N° ORIAS 14006444

DOCUMENTATION GÉNÉRALE

(mise à la disposition du public)

Entreprise : ART FUNERAIRE FAVRE
Représentant légal : Madame Marie-Laure FAVRE
Siège social : 21 rue du faubourg Saint-Antoine – 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SARL au capital de 30 600 euros
SIREN 804 653 624
SIRET 804 653 624 0036
RCS Ville de CHALONS-EN-CHAMPAGNE — APE : 9603Z
Habilitation : 19-51-0065
Numéro ORIAS 14006444
TVA intra communautaire : FR66 804 653 624
Site internet : www.art-funeraire-favre.fr

Agence : 20 boulevard Anatole France – 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SIRET 804 653 624 00010
Habilitation préfectorale : 20-51-0007
Téléphone : 03.26.26.84.00 ou 03.26.65.74.47
Mail : artfuneraire51@gmail.com

Agence et Funérarium LE PASSAGE : 2 rue Léon Bourgeois – 51400 MOURMELON-LE-GRAND
SIRET 804 653 624 00051
Habilitation préfectorale : 23-51-0080
Téléphone : 03.26.44.01.01
Mail : pfmourmelon@orange.fr

Funérarium LE BOUQUET : 27 rue des Dâts – 51520 ST MARTIN SUR LE PRE
SIRET 804 653 624 00044
Habilitation préfectorale : 21-51-0085

+ notice

Art Funéraire Favre - pompes funèbres, marbrerie.

SARL ART FUNERAIRE FAVRE
Capital 30 600 euros
Siège social 21 rue du faubourg Saint-Antoine
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SIRET 80465362400036 RCS CHALONS-EN-CH.
N° intracommunautaire FR66804653624
APE 9603Z – N° ORIAS 14006444

SOMMAIRE

Notice d'information normalisée (art. R. 2223-24-1 du CGCT)

Documentation générale
- 1. Prestations obligatoires ou rendues obligatoires pour les obsèques
- 2. Lexique - Règles tarifaires - Conditions générales de vente - Médiateur de la consommation
- 3. Prestations, Cercueils et Capitons : tarifs au 1er octobre 2026
- 4. Extrait K-bis
- 5. Habilitations préfectorales
- 6. Attestation ORIAS
- 7. Tarifs du Centre Funéraire Régional de CHALONS-EN-CHAMPAGNE et des concessions des cimetières de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
- 8. Document d'information remis en cas de soins de conservation.

Art Funéraire Favre - pompes funèbres, marbrerie.

SARL ART FUNERAIRE FAVRE
Capital 30 600 euros
Siège social 21 rue du faubourg Saint-Antoine
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
SIRET 80465362400036 RCS CHALONS-EN-CH.
N° intracommunautaire FR66804653624
APE 9603Z – N° ORIAS 14006444

• 1. Prestations obligatoires ou rendues obligatoires pour les obsèques.

(à jour des arrêtés du 11 février 2025 et du 13 août 2026)

Selon la réglementation en vigueur, certaines prestations sont obligatoires, d'autres bien que non obligatoires, peuvent réglementairement le devenir, selon les circonstances du décès et les choix faits par la famille du défunt :

- **Cercueil** (essence du bois ou autre matériau conformément à l'arrêté du 20 décembre 2018 pris en application des articles R. 2213-25 et R. 2213-25-1 du CGCT) avec cuvette étanche et quatre poignées, plaque d'identité.

- Si l'une des conditions de l'article R. 2213-26 du CGCT est remplie : **Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur**.

- S'il y a un transport de corps avant mise en bière : **Housse mortuaire.**

- Si le défunt en est porteur : **Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile** (sauf modèles exemptés par arrêté) pour la délivrance de l'autorisation de fermeture du cercueil.

- Si vous choisissez une inhumation :
- **Personnel pour inhumation**
- **Creusement et comblement de fosse**
- **Ouverture et fermeture de caveau**
- **Vacation de police** (article R. 2213-48 du CGCT) : pose de scellés sur le cercueil en cas d'inhumation avec changement de commune sans présence d'un membre de la famille lors de la fermeture du cercueil.

- Si vous choisissez une crémation :
- **Personnel pour crémation**
- **Fourniture d'une urne avec sa plaque d'identité** (mentionnant le nom du crématorium)
- **Redevance de crémation** (tarifs fixés par le crématorium)
- **Vacation de police** (article R. 2213-48 du CGCT) : pose de scellés sur le cercueil lors de la fermeture du cercueil.

- Découlant de l'interdiction de garder l'urne contenant les cendres du défunt à domicile, en fonction du choix de la destination des cendres du défunt :
- **Inhumation** de l'urne (dans un columbarium, un cavurne, un caveau, en pleine terre)
- **Scellement** de l'urne sur un monument funéraire
- **Dispersion** des cendres : en jardin ou puits du souvenir, en pleine nature

- En cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne : **Soins de conservation** (actes réalisés par un thanatopracteur).

- En cas de fermeture de cercueil, soit à résidence, soit dans un édifice culturel ou dans un caveau provisoire, pour une durée excédant six jours, en cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou les règles fixées par la compagnie aérienne et en cas d'infection transmissible ou décision du préfet : **Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur**.

- **2. Lexique - Règles tarifaires - Conditions générales de vente - Médiateur de la consommation.**

Lexique :
CGCT : Code Général des Collectivités Locales.
CFR : Centre Funéraire Régional de CHALONS-EN-CHAMPAGNE (le crématorium).

Règles tarifaires :

Les transports au « tarif normal » s'entendent des transports réalisés du lundi au vendredi de 8H00 à 16H30. Au-delà une majoration « nuit week end férié » pourra être appliquée (selon les tarifs imprimés présents dans la présente documentation générale).

Les prestations funéraires précisant un kilométrage (R .. km) indiquent que les prestations sont effectuées dans un rayon de .. km, soit par rapport au lieu de départ des véhicules de ST MARTIN SUR LE PRE, soit par rapport au lieu de l'agence funéraire lieu de vente de la prestation.

Pour les transports et véhicules, au-delà de 100 km aller-retour (lieu de départ ou lieu de l'agence funéraire lieu de vente de la prestation, lieu d'intervention, retour au lieu de départ ou lieu de l'agence funéraire lieu de vente de la prestation), une majoration longue distance pourra être appliquée ainsi que des frais kilométriques supplémentaires (selon les tarifs imprimés présents dans la présente documentation générale) normaux ou majorés, selon la règle édictée ci-dessus.

Conditions générales de vente :

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. La société se charge dans ce cas des formalités à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires, postaux ou caisse d'épargne du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.

Médiateur de la consommation (par le biais de VOTRASSO) :

La Médiation de l'assurance – TSA 50110 – 75441 PARIS CEDEX 09
Charte du médiateur https://www.mediation-assurance.org/la-charte-du-mediateur
Lien vers le site du médiateur https://www.mediation-assurance.org

Nos tarifs sont consultables dans la documentation générale accessible dans chacune de nos agences.

Seul un **devis détaillé et gratuit** vous permettra de connaître le **coût total réel** des obsèques, selon les volontés du défunt ou, à défaut, selon vos souhaits.

Prenez le temps de comparer, afin de faire votre choix en toute connaissance de cause.

ART FUNERAIRE FAVRE

Tarif	Particulier
Date d'édition	03/10/2026
Edition des articles sans classifications	Oui

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
1 - PRÉPARATION, ORGANISATION DES OBSÈQUES				
Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile				
PACEMAKE	Retrait pace maker par thanatopracteur (sous-traitant).	Oui	[redacted]	20,00%
Démarches et formalités administratives				
DEMDUDIFE	Démarches - dossier CPO.	Non	[redacted]	20,00%
DEMDMG	Démarches - gravures.	Non	[redacted]	20,00%
DEMDMAR	Démarches - marbrerie.	Non	[redacted]	20,00%
DEMIND	Démarches - obsèques indigent.	Non	[redacted]	20,00%
DEMDIL	Démarches - obsèques locales.	Non	[redacted]	20,00%
DEMPRESS	Démarches - parution presse.	Non	[redacted]	20,00%
DEMDLIE	Démarches - obsèques extérieures.	Non	[redacted]	20,00%
DEMDOA	Démarches - départ ou arrivée.	Non	[redacted]	20,00%
DEMXTRETR	Démarches - transport à l'étranger (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
Location de matériel de réfrigération				
TABLEREF	Mise à disposition, table réfrigérante (hors funérarium).	Non	[redacted]	20,00%
Soins de conservation (actes de thanatopraxie)				
LABOFUNE3	Désinfection du laboratoire LE BOUQUET.	Non	[redacted]	20,00%
LABOFUNE4	Désinfection du laboratoire LE PASSAGE.	Non	[redacted]	20,00%
LABOFUNE1	Mise à disposition du laboratoire LE BOUQUET.	Non	[redacted]	20,00%
LABOFUNE2	Mise à disposition du laboratoire LE PASSAGE.	Non	[redacted]	20,00%
SOINS	Soins de conservation par thanatopracteur (sous-traitant). (avec remise document d'information)	Non	[redacted]	20,00%
Toilette funéraire et habillage du défunt				
LABOFUNE5	Mise à disposition et nettoyage du laboratoire.	Non	[redacted]	20,00%
TOILETTE	Toilette et habillage par thanatopracteur (sous-traitant).	Non	[redacted]	20,00%
Frais d'admission				
ADMIFUNE1	Frais d'admission funérarium LE BOUQUET.	Non	[redacted]	20,00%
ADMIFUNE2	Frais d'admission funérarium LE PASSAGE.	Non	[redacted]	20,00%
Frais de séjour en case réfrigérée				
CFUNE1	Cellule réfrigérée LE BOUQUET - forfait journalier.	Non	[redacted]	20,00%
CFUNE2	Cellule réfrigérée LE PASSAGE - forfait journalier.	Non	[redacted]	20,00%
SUIVIDEFUNT1	Suivi particulier du défunt en cellule réfrigérée.	Non	[redacted]	20,00%
Frais de séjour en salon de présentation				
LIVCER8	Mise à disposition salon/salle pour présentation.	Non	[redacted]	20,00%
SALFUNEFORF1	Salon funéraire LE BOUQUET - forfait 3 jours.	Non	[redacted]	20,00%
SALFUNEJSUP1	Salon funéraire LE BOUQUET - journée supplémentaire.	Non	[redacted]	20,00%
SALFUNEFORF2	Salon funéraire LE PASSAGE - forfait 3 jours.	Non	[redacted]	20,00%
SALFUNEJSUP2	Salon funéraire LE PASSAGE - journée supplémentaire.	Non	[redacted]	20,00%
SUIVIEDEFUNT2	Suivi particulier du défunt en salon de présentation.	Non	[redacted]	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
Autres				
DEMUS	Démarches après décès - simples.	Non	[redacted]	20,00%
DEMU	Démarches après décès - complètes (sous-traitant).	Non	[redacted]	20,00%
MEDAILLON 1	Fixation d'un médaillon.	Non	[redacted]	20,00%
NETDC	Nettoyage pièce lieu de décès et évacuation (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
REMISE	REMISE commerciale :	Non	[redacted]	20,00%

2 - TRANSPORT DU DÉFUNT AVANT MISE EN BIÈRE

Véhicule funéraire				
VEHLD8	Majoration pour longue distance. Au-delà de 100 km.	Non	[redacted]	10,00%
TRANSPIML	Transport à l'IML de REIMS (1 véhicule + 1 agent).	Non	[redacted]	10,00%
TRANSPREQUI	Transport sur appel police (1 véhicule + 2 agents).	Non	[redacted]	10,00%
Forfait de transport				
VMEB1+	Transport avant mise en bière - journée (km supp).	Non	[redacted]	10,00%
VMEB1	Transport avant mise en bière - journée (R 50 km).	Non	[redacted]	10,00%
VMEB2+	Transport avant mise en bière - nuit week end férié (km s.).	Non	[redacted]	10,00%
VMEB2	Transport avant mise en bière - nuit weekend férié (R50 km).	Non	[redacted]	10,00%
Frais de mise à disposition de personnel				
AGENT2	Renfort agent funéraire pour PF [redacted]	Non	[redacted]	20,00%
AGENT1	Service exceptionnel agent funéraire.	Non	[redacted]	20,00%
Autres				
FRAISFUNERAIR	Frais funéraires (divers) :	Non	[redacted]	20,00%

4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL

Frais de mise à disposition du personnel				
MEBIND	Mise en bière - indigent.	Non	[redacted]	20,00%
MEB	Mise en bière.	Non	[redacted]	20,00%
Autres				
LIVCERCFR7	Dépose du cercueil au CFR.	Non	[redacted]	20,00%
LIVCERDOM7	Dépose du cercueil au domicile.	Non	[redacted]	20,00%
LIVCER9	Dépose du cercueil à l'EHPAD.	Non	[redacted]	20,00%
LIVCER7	Dépose du cercueil à l'hôpital.	Non	[redacted]	20,00%
SCELLES1	Pose de scellés par : PF.	Non	[redacted]	20,00%

5 - TRANSPORT DU DÉFUNT APRÈS MISE EN BIÈRE

Véhicule funéraire				
VEHLD7	Majoration pour longue distance. Au-delà de 100 km.	Non	[redacted]	10,00%
Forfait de transport				
VMEB3	Transport après mise en bière - journée (R 50 km).	Non	[redacted]	10,00%
VMEB4	Transport après mise en bière - journée (km supp).	Non	[redacted]	10,00%
VMEB6+	Transport après mise en bière - nuit week end férié (km s.).	Non	[redacted]	10,00%
VMEB5	Transport après mise en bière - nuit weekend férié (R50 km).	Non	[redacted]	10,00%
Frais de mise à disposition de personnel				
PORTSEREXPP	Service exceptionnel porteur - journée.	Non	[redacted]	20,00%
PORTSEREXP	Service exceptionnel porteur- convoi.	Non	[redacted]	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
Autres				
ANUBIS	Frais de transport ANUBIS (sur devis) :	Non	[redacted]	10,00%
FRAISFUNERAIRE	Frais funéraires (divers) :	Non	[redacted]	20,00%

6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE

Mise à disposition d'un maître de cérémonie				
MCWE	Maître de cérémonie - samedi.	Non	[redacted]	20,00%
MC	Maître de cérémonie - semaine.	Non	[redacted]	20,00%
Véhicule funéraire				
VEH50M+	Véhicule funéraire convoi - nuit week end férié (km supp.).	Non	[redacted]	10,00%
VEH50M	Véhicule funéraire convoi - nuit week férié (R 50 km).	Non	[redacted]	10,00%
VEH50KMS	Véhicule funéraire pour convoi (km supp.).	Non	[redacted]	10,00%
VEH50KM	Véhicule funéraire pour convoi - journée (R 50 km).	Non	[redacted]	10,00%
Personnel (dont nombre de porteurs)				
PORTEUR3	Porteurs - convoi - cérémonie (3 personnes).	Non	[redacted]	20,00%
PORTEUR3S	Porteurs - convoi - cérémonie (3 personnes). Samedi.	Non	[redacted]	20,00%
PORTEUR2	Porteurs - convoi - cérémonie (2 personnes).	Non	[redacted]	20,00%
PORTEUR4S	Porteurs - convoi - cérémonie (4 personnes). Samedi.	Non	[redacted]	20,00%
PORTEUR4	Porteurs - convoi - cérémonie (4 personnes).	Non	[redacted]	20,00%
PORTEUR2S	Porteurs - convoi - cérémonie (2 personnes). Samedi.	Non	[redacted]	20,00%
Autres				
FLEURI	Fleurissement de sépulture (cimetière CHALONS) :	Non	[redacted]	20,00%
FLEURISSEM	Fleurissement de sépulture (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
SALLEFUNE1	Location de la salle LE BOUQUET.	Non	[redacted]	20,00%
DRAPTRICOL	Mise à disposition, drap tricolore.	Non	[redacted]	10,00%
LOCDESSU	Mise à disposition, gerbe de fleurs, dessus de cercueil.	Non	[redacted]	20,00%

7A - INHUMATION

Personnel pour inhumation				
AGENT3	Agent funéraire complémentaire pour inhumation.	Oui	[redacted]	20,00%
Creusement et comblement de fosse				
FOSSE1	Creusement fosse 1ère profondeur.	Oui	[redacted]	20,00%
FOSSE2.5D	Creusement fosse 2ème profondeur + dépose de la tombale.	Oui	[redacted]	20,00%
FOSSE2	Creusement fosse 2ème profondeur.	Oui	[redacted]	20,00%
FOSSE1T	Creusement fosse 1ère profondeur + dépose de la tombale.	Oui	[redacted]	20,00%
FOSSE1TM	Creusement fosse 1ère profondeur + dépose du monument.	Oui	[redacted]	20,00%
FOSSE2.5M	Creusement fosse 2ème profondeur + dépose du monument.	Oui	[redacted]	20,00%
FOSSE3	Creusement fosse 3ème profondeur.	Oui	[redacted]	20,00%
FOSSE3D	Creusement fosse 3ème profondeur + dépose de la tombale.	Oui	[redacted]	20,00%
FOSSE3M	Creusement fosse 3ème profondeur + dépose du monument.	Oui	[redacted]	20,00%
Ouverture / fermeture de caveau				
OFC4	Ouv/Ferm d'un caveau (par devant), 1ère case.	Oui	[redacted]	20,00%
OFC5	Ouv/Ferm d'un caveau (par devant), 2ème case.	Oui	[redacted]	20,00%
OFC6	Ouv/Ferm d'un caveau (par devant), 3ème case.	Oui	[redacted]	20,00%
OFC0	Ouv/Ferm d'un caveau provisoire.	Oui	[redacted]	20,00%
OFC2	Ouv/Ferm d'un caveau (par-dessus) : dépose de la tombale.	Oui	[redacted]	20,00%
OFC3	Ouv/Ferm d'un caveau (par-dessus) : dépose du monument.	Oui	[redacted]	20,00%
OFC1	Ouv/Ferm d'un caveau (par-dessus) : dépose dalle(s).	Oui	[redacted]	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
Fourniture d'un caveau				
MURREFEND	Construction d'un mur de refend dans un caveau double.	Non	[redacted]	20,00%
CAV6P+	Creusement + fourniture et pose d'un caveau (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
CAV1P	Creusement + fourniture et pose d'un caveau 1 place.	Non	[redacted]	20,00%
CAV2P	Creusement + fourniture et pose d'un caveau 2 places.	Non	[redacted]	20,00%
CAV3P	Creusement + fourniture et pose d'un caveau 3 places.	Non	[redacted]	20,00%
CAV4P	Creusement + fourniture et pose d'un caveau 4 places.	Non	[redacted]	20,00%
CAV6P	Creusement + fourniture et pose d'un caveau double 6 places.	Non	[redacted]	20,00%
CAVJDALLE	Fourniture et pose d'un jeu de dalles d'étage pour caveau.	Non	[redacted]	20,00%
Autres travaux de marbrerie				
CAVDEC	Déconstruction d'un caveau 1 place.	Non	[redacted]	20,00%
DEPOSEMELLE	Dépose d'une semelle béton et évacuation en déchetterie.	Non	[redacted]	20,00%
DEPOSESTELE	Dépose et repose d'une stèle.	Non	[redacted]	20,00%
SEMELCOMP	Fourniture et pose d'une semelle béton - compensée.	Non	[redacted]	20,00%
SEMELCON	Fourniture et pose d'une semelle (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%
PIEUX4	Fourniture et pose de 4 pieux galva.	Non	[redacted]	20,00%
PIEUX6	Fourniture et pose de 6 pieux galva.	Non	[redacted]	20,00%
POSESEMEL	Fourniture et pose semelle béton - classique.	Non	[redacted]	20,00%
DALLE	Fourniture et pose d'une dalle (1 x 2m) - fermeture semelle.	Non	[redacted]	20,00%
FOURJEUXDAL	Fourniture et pose d'un jeu de dalles - fermeture semelle.	Non	[redacted]	20,00%
OFMCGPT	Ouv/Ferm d'une tombale sur concession pleine terre.	Non	[redacted]	20,00%
REDRESSEM	Redressement d'une semelle en béton.	Non	[redacted]	20,00%
REDRESTELE	Redressement d'une stèle.	Non	[redacted]	20,00%
SEMELCOUL	Semelle béton coulée sur place (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
SEMELCOUL1	Semelle béton coulée sur place - simple.	Non	[redacted]	20,00%
TRAVAUX	Travaux (divers) :	Non	[redacted]	20,00%
TRAVMONHI	Travaux monument morts/historique (sur devis) TVA à 0% :	Non	[redacted]	0,00%
Démontage/ montage de monument funéraire				
DEPOSEDECHETTE	Dépose d'un monument et évacuation en déchetterie.	Non	[redacted]	20,00%
DERMPL	Dépose d'un monument.	Non	[redacted]	20,00%
DEPOSEMOS	Dépose et repose d'un monument - standard. Joints.	Non	[redacted]	20,00%
MONUMENT	Fourniture et pose d'un monument (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%
POSEMOA	Pose d'un monument AVEC placage.	Non	[redacted]	20,00%
POSEMO	Pose d'un monument SANS placage.	Non	[redacted]	20,00%
POSEPLACAGE	Pose d'un placage sur monument existant.	Non	[redacted]	20,00%
REDREMONU	Redressement d'un monument (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
REDRESMONU	Redressement d'un monument sans démontage.	Non	[redacted]	20,00%
Exhumation et réduction de corps				
EXHUM4C	Exhumation d'urne. Avec remplacement.	Non	[redacted]	20,00%
EXHUM3C	Exhumation d'urne. Sans remplacement.	Non	[redacted]	20,00%
EXHUM1C	Exhumation de cercueil. Sans remplacement.	Non	[redacted]	20,00%
EXHUM	Exhumation (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
EXHUM2C	Exhumation de cerceuil. Avec remplacement.	Non	[redacted]	20,00%
EXTRACTION	Extraction du zinc pour crémation et évacuation.	Non	[redacted]	20,00%
PEREXHUM	Personnel supplémentaire pour exhumation.	Non	[redacted]	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
EXHUM5	Rempotage au CFR suite à exhumation d'urne.	Non	[redacted]	20,00%
Autres				
DPEA	Déplacement et prise d'empreintes pour gravures :	Non	[redacted]	20,00%
GALETS5	Fourniture et pose de 5 sacs de galets.	Non	[redacted]	20,00%
GRAVGLA	Gravure, par lettre : minimum 5 lettres.	Non	[redacted]	20,00%
GRAVLVA	Gravure. Forfait (1 à 4 lettres ou chiffres).	Non	[redacted]	20,00%
GRAVURE	Gravures diverses (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
LAVAGE	Lavage monument (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
NETTOY	Nettoyage de plaque.	Non	[redacted]	10,00%
NETTM	Personnel pour nettoyage d'un monument.	Non	[redacted]	20,00%
PLANTATION	Plantation (sur devis) :	Non	[redacted]	10,00%
POLISTELE	Polissage de stèle.	Non	[redacted]	10,00%
REDORURE2	Redorure / Rechampissage (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
REDORURE	Redorure / Rechampissage, par lettre : minimum 5 lettres.	Non	[redacted]	20,00%
REMNETTM	Remise en état d'un monument et nettoyage (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
VEHGRUE1KMS	Véhicule équipé - (km supplémentaire).	Non	[redacted]	20,00%
NETTV	Véhicule équipé - pour nettoyage (R 50 km).	Non	[redacted]	20,00%
VEHGRUE1	Véhicule équipé - pour travaux (R 50 km).	Non	[redacted]	20,00%

7B - CRÉMATION

Dispersion des cendres en jardin du souvenir				
DISP1	Dispersion par maître de cérémonie. Semaine.	Oui	[redacted]	20,00%
Dépôt de l'urne dans un columbarium				
OFCC	Ouv/Ferm d'une case de columbarium - VILLE.	Oui	[redacted]	20,00%
OFCCE	Ouv/Ferm d'une case de columbarium - cimetière (R 50 km).	Oui	[redacted]	20,00%
Scellement sur un monument funéraire				
SCELLEMENT	Scellement urne sur monument - VILLE.	Oui	[redacted]	20,00%
SCELEMENTEX	Scellement urne sur monument - cimetière (R 50 km).	Oui	[redacted]	20,00%
Inhumation de l'urne				
CREUSEMENT1	Creusement pour inhumation urne.	Oui	[redacted]	20,00%
CREUSEMENT4	Creusement pour inhumation urne + dépose monument.	Oui	[redacted]	20,00%
CREUSEMENT3	Creusement pour inhumation urne + dépose tombale.	Oui	[redacted]	20,00%
CREUSEMENT2	Creusement pour inhumation urne + glissement tombale.	Oui	[redacted]	20,00%
INHUMURNE	Inhumation de l'urne - VILLE.	Oui	[redacted]	20,00%
INHUMURNE25	Inhumation de l'urne - cimetière (R 50 km).	Oui	[redacted]	20,00%
OFMIU	Ouv/Ferm d'un caveau par glissement de tombale.	Oui	[redacted]	20,00%
OFMCAS	Ouv/Ferm d'un cavurne avec dépose du monument.	Oui	[redacted]	20,00%
OFMC	Ouv/Ferm d'un cavurne.	Oui	[redacted]	20,00%
OFMCA	Ouv/Ferm d'un cavurne avec dépose de la tombale.	Oui	[redacted]	20,00%
Personnel (portage du cercueil)				
AGENT4	Agent funéraire pour crémation.	Non	[redacted]	20,00%
Autres				
CAVURNE2	Construction d'un cavurne.	Non	[redacted]	20,00%
DPEB	Déplacement et prise d'empreintes pour gravures :	Non	[redacted]	20,00%
DEPOSEMOT	Dépose et repose d'un monument - cinéraire. Joints.	Non	[redacted]	20,00%
COMMONUCINE	Fourniture d'un monument cinéraire (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
GRAVGLCINB	Gravure, par lettre : minimum 5 lettres.	Non	[redacted]	20,00%
GRAVLVCINB	Gravure. Forfait (1 à 4 lettres ou chiffres).	Non	[redacted]	20,00%
GRAVURECIN	Gravures diverses (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
LAVAGECIN	Lavage monument cinéraire (sur devis) :	Non	[redacted]	20,00%
POSECIN	Pose d'un monument cinéraire.	Non	[redacted]	20,00%
REDORURECIN	Redorure / Rechampissage, par lettre : minimum 5 lettres.	Non	[redacted]	20,00%
VEHGRUE2KMS	Véhicule équipé - (km supplémentaire).	Non	[redacted]	20,00%
VEHGRUE2	Véhicule équipé - pour travaux (R 50 km).	Non	[redacted]	20,00%

8 - FRAIS AVANCÉS ***

Vacation de police

SCELLES2	Pose de scellés (vacation de police ou assimilé).	Oui	20,00 €	0,00%

Redevance de crémation

CREMA4	Frais de crémation (autre crématorium que CFR) :	Oui	[redacted]	0,00%
CREM30	Frais de crémation CFR : enfant de 1 à 10 ans.	Oui	185,62 €	0,00%
CREM4	Frais de crémation CFR : enfant moins de 1 an ou mort né.	Oui	0,00 €	0,00%
CREM31	Frais de crémation CFR : suite exhumation = ou + 5 ans.	Oui	309,37 €	0,00%
CREM	Frais de crémation CFR adulte ou exhumation décès - 5 ans.	Oui	618,74 €	0,00%
CREM2	Frais de crémation CFR avec dispersion des cendres (jardin).	Oui	689,90 €	0,00%
CREM1	Frais de crémation CFR avec dispersion des cendres (puits).	Oui	668,24 €	0,00%
DISPJARDC	Frais dispersion des cendres au jardin du CFR (CHALONS).	Oui	71,16 €	0,00%
DISPJARDEX	Frais dispersion des cendres au jardin du CFR (extérieur).	Oui	155,65 €	0,00%
DISPPDSS	Frais dispersion des cendres au puits du CFR (CHALONS).	Oui	49,50 €	0,00%
DISPPDS	Frais dispersion des cendres au puits du CFR (extérieur).	Oui	108,28 €	0,00%

Publication d'un avis dans la presse

PRESSE1	Parution dans journal (avis de décès) :	Non	[redacted]	0,00%
PRESSE2	Parution dans journal (avis de remerciements) :	Non	[redacted]	0,00%

Frais de culte

CULTE9	Frais de culte paroisse - à la charge de la famille.	Non	[redacted]	0,00%
CULTE99	Frais de culte paroisse - à la charge des PF.	Non	[redacted]	0,00%

Redevance de superposition de corps et / ou de réunion de corps

DROITSUP	Frais droit de superposition (CHALONS). Taxe de la Mairie, inhumation ou scellement, au-delà de la capacité initiale prévue par le créateur de la sépulture.	Non	90,74 €	0,00%

Autres

CAVP1	Frais caveau provisoire CHALONS - droit d'ouverture.	Non	20,62 €	0,00%
CAVP	Frais caveau provisoire CHALONS - droit séjour (1 à 10 j.).	Non	46,41 €	0,00%
CAVP2	Frais caveau provisoire CHALONS : droit séjour (jour suppl).	Non	14,44 €	0,00%
CFR2	Frais cellule réfrigérée du CFR - forfait journalier (SANS).	Non	64,97 €	0,00%
CHFU3	Frais cellule réfrigérée du CFR - forfait journalier (AVEC).	Non	115,50 €	0,00%
CONSERVURNE	Frais conservation de l'urne au CFR. Premier mois gratuit. 1 an maximum. Facturation par année civile.	Non	60,84 €	0,00%
FRAIS1	Frais conservation hôpital CHALONS au-delà du 4ème jour.	Non	83,54 €	0,00%
FRAIS2	Frais conservation hôpital REIMS au-delà du 4ème jour.	Non	100,62 €	0,00%
DEBOURS	Frais débours divers :	Non	[redacted]	0,00%
LOCDEPCFR	Frais dépassement durée cérémonie au CFR (par 15 min).	Non	105,19 €	0,00%
LIVCERCFR	Frais dépôt anticipé du cercueil au CFR avant crémation. Sauf dépôt la veille pour crémation le lendemain 09H00.	Non	63,94 €	0,00%
LOCSALLE41	Frais grande salle du CFR (30 min ; 124 pers).	Non	103,12 €	0,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
LOCSALLE1	Frais location salon du CFR pour collation (1H30). Attention : tout dépassement est facturé par le CFR.	Non	92,81 €	0,00%
LOCSALLE2	Frais location salon du CFR pour collation (30 min supp).	Non	64,97 €	0,00%
LOCMCCFR	Frais maître de cérémonie du CFR (maximum 30min).	Non	144,37 €	0,00%
LABO	Frais mise à disposition du laboratoire du CFR.	Non	102,09 €	0,00%
CFRMEBFC	Frais mise à disposition personnel CFR pour MEB et FC.	Non	100,00 €	0,00%
MEBCFR	Frais mise à disposition personnel CFR pour mise en bière.	Non	70,00 €	0,00%
LOCSALLE40	Frais petite salle du CFR (30 min ; 15 pers).	Non	61,87 €	0,00%
SALONCFR2	Frais salon funéraire du CFR : journée supplémentaire.	Non	106,21 €	0,00%
SALONCFR1	Frais salon funéraire du CFR : forfait 3 jours. Dont le jour de dépôt. Chaque journée supplémentaire est facturée par le CFR.	Non	296,99 €	0,00%

*** Les débours, sont les frais avancés pour le compte des familles.

Nos tarifs sont consultables dans la documentation générale accessible dans chacune de nos agences.

Seul un **devis détaillé et gratuit** vous permettra de connaître le **coût total réel** des obsèques, selon les volontés du défunt ou, à défaut, selon vos souhaits.

Prenez le temps de comparer, afin de faire votre choix en toute connaissance de cause.

ART FUNERAIRE FAVRE

Tarif	Particulier
Date d'édition	03/10/2026
Edition des articles sans classifications	Oui

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
1 - PRÉPARATION, ORGANISATION DES OBSÈQUES				
Autres				
COMBIJOU	Bijou (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%
MEDAILLON	Fourniture d'un médaillon porcelaine (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%
PLAAGRAV	Plaque personnalisée (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%
PRODUIT	Produit divers (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%
3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES				
Cercueil				
CARTONKRAFT	Cercueil crémation - carton kraft (sur commande) : Prix du cercueil (carton couleur marron clair) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
PALMALONG	Cercueil crémation : PALMA LONG (hors cote). Prix du cercueil (Parisien. Mixte. Essence pin massif choix 2. Epaisseur 22 mm. Teinte miel patinée. Finition, satiné. Chêne moyen satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
SOCIAL PIN	Cercueil crémation : SOCIAL PIN. Prix du cercueil (Parisien, pin massif 3 ème choix, 22mm, finition sans teinte, vernis satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
PARISIEN	Cercueil crémation : PARISIEN PIN. Prix du cercueil (Parisien, pin massif. 22mm, finition moyenne. Vernis semi-brillant) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TONIN COULEUR	Cercueil crémation : TONIN couleur. Prix du cercueil (Tombeau, pin massif 1er choix, 22mm, finition naturelle patinée, vernis semi-brillant) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TONIN	Cercueil crémation : TONIN. Prix du cercueil (Tombeau, pin massif 1er choix, 22mm, finition naturelle patinée, vernis semi-brillant) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TOULIN	Cercueil crémation : TOULIN. Prix du cercueil (Tombeau. Pin massif. Epaisseur 22 mm. Couleur aspect (miel - patinée ; semi-brillant) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TALMYLON	Cercueil : TALMYLON (hors cote). Prix du cercueil (Demi tombeau. Inhumation. Essence chêne massif choix 2. Epaisseur 22 mm. Teinte chêne clair ombré. Finition, satiné. Trappe, chêne moyen satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
PRIVAT	Cercueil : PRIVAT. Prix du cercueil (Parisien, chêne massif 3 ème choix, 22mm, finition chêne moyen, vernis satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TALMY	Cercueil : TALMY. Prix du cercueil (Tombeau, chêne massif. 2ème choix, 22mm, finition laque grise teinte grise, vernis satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TANAY	Cercueil : TANAY. Prix du cercueil (Tombeau, chêne massif 1er choix, 22mm, finition chêne clair, vernis satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TANOS	Cercueil : TANOS. Prix du cercueil (Demi tombeau, chêne massif 1er choix, 22mm, finition naturelle ombrée, vernis semi br illant) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque	Oui	[redacted]	20,00%

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
	d'identité.			
TERAVEL	Cercueil : TERAVEL. Prix du cercueil (Tombeau, chêne massif 1er choix, 22mm, finition nacré, vernis semi brillant) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TI-PERLE	Cercueil : TI-PERLE. Prix du cercueil (Tombeau, chêne massif, 22mm, finition naturelle, vernis satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TRAIMEL	Cercueil : TRAIMEL. Prix du cercueil (Tombeau, chêne massif, 2ème choix, 22mm, finition noire, vernis mat) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TRELAZE	Cercueil : TRELAZE. Prix du cercueil (Tombeau, chêne massif 3 ème choix, 22mm, finition chêne moyen, vernis satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
TURENNE	Cercueil : TURENNE. Prix du cercueil (Tombeau. Chêne massif. 22 mm. Finition chêne moyen. Vernis satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
XENFAN0	Cercueil enfant : laqué (0,60m ; 0,80m). Prix du cercueil (Demi tombeau. Essence pin massif. Epaisseur 22 mm. Couleur / Aspect : laque blanche et filets or / satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
XENFAN1	Cercueil enfant : laqué (1,00m ; 1,20m). Prix du cercueil (Demi tombeau. Essence pin massif. Epaisseur 22 mm. Couleur / Aspect : laque blanche et filets or / satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
XENFAN2	Cercueil enfant : laqué (1,40m ; 1,60m). Prix du cercueil (Demi tombeau. Essence pin massif. Epaisseur 22 mm. Couleur / Aspect : laque blanche et filets or / satiné) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
XENFANP	Cercueil enfant : peuplier (0,55m ; 0,82m). Prix du cercueil (Trapèze. Essence peuplier massif. Epaisseur 18 mm. Teinte naturelle. Finition semi brillant) comprenant les prestations obligatoires : cuvette étanche, 4 poignées, plaque d'identité.	Oui	[redacted]	20,00%
CERCUEILCOM	Cercueil hors cote (sur commande) : Prix du cercueil (type de bois + finition) comprenant les prestations obligatoires : 6 poignées, plaque d'identité, cuvette étanche.	Oui	[redacted]	20,00%
Cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur				
ZINCE	Zinc enfant - pour transport à l'étranger.	Oui	[redacted]	20,00%
ZINCH	Zinc hublot - pour transport à l'étranger.	Oui	[redacted]	20,00%
Capiton				
CAPITON CARLINE	Capiton : CARLINE.	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON CASSIOPE	Capiton : CASSIOPE.	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON CARTON	Capiton : écologique (pour cercueil en carton).	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON FREESIA	Capiton : FREESIA (pour cercueil indigent).	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON GENTIANE	Capiton : GENTIANE.	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON KADENIA	Capiton : KADENIA.	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON MIMOSA	Capiton : MIMOSA.	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON MOLENE	Capiton : MOLENE.	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON ENFANT	Capiton blanc (pour cercueil enfant).	Non	[redacted]	20,00%
CAPITON JASMIN	Capiton : JASMIN.	Non	[redacted]	20,00%

6 - CÉRÉMONIE FUNÉRAIRE

CODE	DESIGNATION	OBLIGATOIRE	PRIX TTC	TVA
Autres				
CORBEILLE ROSE	Corbeille de pétales (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%
FLEURNAT	Fleurs naturelles (sur commande) :	Non	[redacted]	10,00%

7A - INHUMATION

Autres				
PLAQIDENTITE	Plaque d'identification temporaire.	Non	[redacted]	20,00%
SACGALET	Sac de cailloux ou de galets (sur commande) :	Non	[redacted]	20,00%

7B - CRÉMATION

Fourniture d'une urne avec sa plaque				
PLAQIDENTITEU	Plaque d'identité pour urne.	Oui	[redacted]	20,00%
URNE COM	URNE (sur commande) :	Oui	[redacted]	20,00%

Greffe du Tribunal de Commerce de Châlons-en-Champagne
CS30520
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

Code de vérification : Im8AFXnXx2
https://controle.infogreffe.fr/controle

N° de gestion 2014B00205

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 28 juillet 2026

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	804 653 624 R.C.S. Châlons-en-Champagne
Date d'immatriculation	22/09/2014
Dénomination ou raison sociale	**ART FUNERAIRE FAVRE**
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social	30 600,00 Euros
Numéro d'identification Européen - EUID	FR5101.804653624
Adresse du siège	21 rue du Faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-en-Champagne
Durée de la personne morale	Jusqu'au 21/09/2113
Date de clôture de l'exercice social	31 octobre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms	VITTOZ Marie-Laure Sonia
Nom d'usage	FAVRE
Date et lieu de naissance	Le 29/08/1975 à Annecy (74)
Nationalité	Française
Domicile personnel	23 rue du Faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-en-Champagne

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	21 rue du Faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-en-Champagne
Enseigne	FAVRE FUNERAIRE
Activité(s) exercée(s)	Pompes funèbres et marbrerie, activités de fournitures et de pose de revêtements de sol et toutes activités connexes s'y rapportant
Date de commencement d'activité	17/10/2014
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Précédent propriétaire	
Dénomination	M 2 FAVRE
Adresse	50 faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-en-Champagne
Immatriculation au RCS, numéro	540 064 144 Châlons en Champagne
Mode d'exploitation	Exploitation directe
Précédent exploitant	
Dénomination	M 2 FAVRE
Adresse	50 faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-en-Champagne
Numéro unique d'identification	540 064 144

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX AUTRES ETABLISSEMENTS DANS LE RESSORT

Adresse de l'établissement	20 boulevard Anatole France 51000 Châlons-en-Champagne
Enseigne	ART FUNERAIRE
Activité(s) exercée(s)	Pompes funèbres et marbrerie et toutes activités connexes s'y rapportant
Date de commencement d'activité	17/10/2014
Origine du fonds ou de l'activité	Achat

Greffe du Tribunal de Commerce de Châlons-en-Champagne
CS30520
51008 CHALONS EN CHAMPAGNE CEDEX

N° de gestion 2014B00205

Précédent propriétaire	
Dénomination	ART FUNERAIRE FRANCOIS NIVESSE
Numéro et lieu d'immatriculation	320 543 341
Nom du journal d'annonces légales	PETITES AFFICHES MATOT BRAINE
Date de parution	03/11/2014
Mode d'exploitation	Exploitation directe
Précédent exploitant	
Dénomination	ART FUNERAIRE FRANCOIS NIVESSE
Numéro unique d'identification	320 543 341

Adresse de l'établissement	27 rue des Dats 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré
Activité(s) exercée(s)	Local de stockage
Date de commencement d'activité	13/12/2018
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

Adresse de l'établissement	2 rue Léon Bourgeois 51400 Mourmelon-le-Grand
Enseigne	Art Funéraire Favre - pompes funèbres, marbrerie
Nom de domaine du site Internet	matot-braine.fr
Activité(s) exercée(s)	Services funéraires
Date de commencement d'activité	01/11/2024
Origine du fonds ou de l'activité	Acquisition par fusion
Précédent exploitant	
Dénomination	FASZAM FUNERAIRE
Adresse	21 rue du Faubourg Saint-Antoine 51000 Châlons-en-Champagne
Numéro unique d'identification	952 737 450
Mode d'exploitation	Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- *Mention n° 5 du 13/09/2018*	Fusion-absorption de la société M2 FAVRE (RCS Châlons-en-Champagne 540 064 144)
- *Mention n° 33 du 19/03/2025*	EN APPLICATION DE L'ARTICLE R 123-96 DU CODE DE COMMERCE, L'ACTIVITE DE Services funéraires EST SOUS CONDITION SUSPENSIVE DE LA DELIVRANCE DE L'AUTORISATION PAR L'AUTORITE COMPETENTE. LA PIECE JUSTIFICATIVE DOIT ETRE FOURNIE AU GREFFE DANS LES QUINZE JOURS DE SA DELIVRANCE PAR L'AUTORITE COMPETENTE. FAUTE POUR L'ASSUJETTI DE RESPECTER CE DELAI, LE GREFFIER PROCEDE COMME IL EST DIT AU 2EME ALINEA DE L'ARTICLE R 123-100 DU CODE DE COMMERCE.

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale

Châlons-en-Champagne, le 10 décembre 2025

Arrêté préfectoral portant renouvellement d'une habilitation
dans le domaine funéraire

Le préfet de la Marne,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2223-19 et suivants et les articles R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2020 portant habilitation de la SARL ART FUNÉRAIRE FAVRE pour son établissement situé 20 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne (51) ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2025 portant remplacement de M. Michel FAVRE par Mme Marie-laure FAVRE en tant que gérante de la SARL ART FUNÉRAIRE FAVRE (51) ;

VU le dossier produit le 25 novembre 2025 par Mme Marie-Laure FAVRE, gérante de la société ART FUNÉRAIRE FAVRE pour le renouvellement de l'habilitation funéraire de son établissement situé 20 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne (51) ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Marne,

ARRÊTE

Article 1er – La société ART FUNÉRAIRE FAVRE représentée par Mme Marie-Laure FAVRE agissant en qualité de gérante, est habilitée pour son établissement situé 20 boulevard Anatole France à Châlons-en-Champagne (51), pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

– transport de corps avant et après mise en bière ;

– organisation d'obsèques ;

– fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires ;

– fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;

– fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;

- gestion et utilisation de chambre funéraire aux adresses suivantes :
2 rue Léon Bourgeois, 51 400 Mourmelon-le-Grand
27 rue des Dats, 51 520 St Martin sur le Pré

- soins de conservation.

Article 2 – La présente habilitation est accordée pour une durée de cinq ans à compter du 11 décembre 2025, sous le n°25-51-0007 sur le registre des Opérateurs Funéraires.

Article 3 – Tout changement susceptible de modifier la présente habilitation doit être déclaré dans un délai de deux mois au préfet de la Marne, notamment concernant l'exercice des activités citées à l'article 2 du présent arrêté ou dans la composition de son personnel. À cet effet, elle devra justifier à chaque recrutement de la capacité professionnelle du personnel nouvellement embauché (article R.2223-63 du C.G.C.T).

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article L.2223-25 du C.G.C.T, la présente habilitation peut être suspendue ou retirée pour l'un des motifs suivants :

- Non respect des conditions de sa délivrance telles que définies par les dispositions de l'article L.2223-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;
- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Une décision de suspension ou de retrait pourra être prise pour une seule activité (article R.2223-64 du C.G.C.T.).

Article 5 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne et M. le Maire de Châlons-en-Champagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à Mme Marie-Laure FAVRE.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur de la Citoyenneté de la Légalité,

Diego JIMENEZ

La présente décision peut faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès du préfet de la Marne ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'intérieur dans un délai de deux mois à compter de sa notification, pour conserver la possibilité de saisir le tribunal administratif,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de rejet du recours administratif

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale

Châlons-en-Champagne, le 26 mars 2026

Arrêté préfectoral portant renouvellement d'une habilitation
dans le domaine funéraire

Le préfet de la Marne,

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2223-19 et suivants et les articles R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 portant habilitation de la SARL ART FUNÉRAIRE FAVRE pour son établissement situé 27 rue des Dats à Saint-Martin-sur-le-Pré (51) ;

VU le dossier produit le 06 mars 2026 par Mme Marie-Laure FAVRE, gérante de la société ART FUNÉRAIRE FAVRE pour le renouvellement de l'habilitation funéraire de son établissement situé 27 rue des Dats à Saint-Martin-sur-le-Pré (51) ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Marne,

ARRÊTE

Article 1er – La société ART FUNÉRAIRE FAVRE représentée par Mme Marie-Laure FAVRE agissant en qualité de gérante, est habilitée pour son établissement situé 27 rue des Dats à Saint-Martin-sur-le-Pré (51), pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

– transport de corps avant et après mise en bière ;

– organisation d'obsèques ;

– fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires ;

– fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;

– fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;

- gestion et utilisation de chambre funéraire ;

- soins de conservation.

Article 2 – La présente habilitation est accordée pour une durée de cinq ans à compter du 31 mars 2026, sous le n°26-51-0085 sur le registre des Opérateurs Funéraires.

Article 3 – Tout changement susceptible de modifier la présente habilitation doit être déclaré dans un délai de deux mois au préfet de la Marne, notamment concernant l'exercice des activités citées à l'article 2 du présent arrêté ou dans la composition de son personnel. À cet effet, elle devra justifier à chaque recrutement de la capacité professionnelle du personnel nouvellement embauché (article R. 2223-63 du CGCT).

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article L. 2223-25 du CGCT, la présente habilitation peut être suspendue ou retirée pour l'un des motifs suivants :

- Non respect des conditions de sa délivrance telles que définies par les dispositions de l'article L. 2223-23 du Code général des collectivités territoriales,

- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Une décision de suspension ou de retrait pourra être prise pour une seule activité (article R. 2223-64 du CGCT).

Article 5 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne et M. le Maire de Saint-Martin-sur-le-Pré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à Mme Marie-Laure FAVRE.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur de la citoyenneté et de la légalité

Diego JIMENEZ

La présente décision peut faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès du préfet de la Marne ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'intérieur dans un délai de deux mois à compter de sa notification, pour conserver la possibilité de saisir le tribunal administratif,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de rejet du recours administratif

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale

Châlons-en-Champagne, le 27 MARS 2025

Arrêté préfectoral portant renouvellement d'une habilitation
dans le domaine funéraire

Le préfet de la Marne,

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2223-19 et suivants et les articles R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

VU l'arrêté préfectoral du 8 mars 2019 portant habilitation de la SARL ART FUNERAIRE FAVRE pour son établissement situé 50 faubourg Saint-Antoine à Châlons-en-Champagne (51) ;

VU le dossier produit le 24 février 2025 par Mme Marie-Laure FAVRE, gérante de la société ART FUNERAIRE FAVRE pour le renouvellement de l'habilitation funéraire de son établissement situé 21 rue du Faubourg Saint-Antoine à Châlons-en-Champagne (51) ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Marne,

ARRÊTE

Article 1er – La société ART FUNERAIRE FAVRE représentée par Mme Marie-Laure FAVRE agissant en qualité de gérante, est habilitée pour son établissement situé 21 rue du Faubourg Saint-Antoine à Châlons-en-Champagne (51), pour exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

– transport de corps avant et après mise en bière ;

– organisation d'obsèques ;

– fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires ;

– fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;

– fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations ;

- gestion et utilisation de chambre funéraire ;

- soins de conservation.

Article 2 – La présente habilitation est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté, sous le n° 19-51-0065 sur le registre des Opérateurs Funéraires.

Article 3 – Tout changement susceptible de modifier la présente habilitation doit être déclaré dans un délai de deux mois au préfet de la Marne, notamment concernant l'exercice des activités citées à l'article 2 du présent arrêté ou dans la composition de son personnel. A cet effet, elle devra justifier à chaque

recrutement de la capacité professionnelle du personnel nouvellement embauché (article R.2223-63 du C.G.C.T).

Article 4 - Conformément aux dispositions de l'article L.2223-25 du C.G.C.T, la présente habilitation peut être suspendue ou retirée pour l'un des motifs suivants :

- Non respect des conditions de sa délivrance telles que définies par les dispositions de l'article L.2223-23 du Code général des collectivités territoriales,

- Non-exercice ou cessation d'exercice des activités au titre desquelles elle a été délivrée ;

- Atteinte à l'ordre public ou danger pour la salubrité publique.

Une décision de suspension ou de retrait pourra être prise pour une seule activité (article R.2223-64 du C.G.C.T.).

Article 5 – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne et M. le Maire de Châlons-en-Champagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié à Mme Marie-Laure FAVRE.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Raymond YEDDOU

La présente décision peut faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès du préfet de la Marne ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'intérieur dans un délai de deux mois à compter de sa notification, pour conserver la possibilité de saisir le tribunal administratif,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de la date de rejet du recours administratif

PRÉFET
DE LA MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau de la réglementation générale

Châlons-en-Champagne, le 15 AVR. 2025

Arrêté modifiant l'habilitation funéraire de la SARL ART FUNERAIRE FAVRE

Le préfet de la Marne,

Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L. 2223-19 et suivants et les articles R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 6 octobre 2023, habilitant la SARL FASZAM FUNERAIRE pour exercer certaines activités funéraires pour son établissement situé 2 rue Léon Bourgeois à Mourmelon-le-Grand (51) ;

VU l'acquisition par fusion de la société FASZAM FUNERAIRE par la société ART FUNERAIRE FAVRE ;

VU l'extrait du registre du commerce et des sociétés de Châlons-en-Champagne n° 804 653 624 du 18 mars 2025 ;

VU le dossier produit par Mme Marie-Laure FAVRE en date du 7 avril 2025 ;

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture de la Marne,

ARRÊTE

Article 1er – L'article 1er de l'arrêté du 6 octobre 2023 est remplacé par les dispositions suivantes :

« **Article 1er** : **La SARL ART FUNERAIRE FAVRE**, représentée par Mme Marie-Laure FAVRE agissant en qualité de gérante, est habilitée pour son établissement situé **2 rue Léon Bourgeois à Mourmelon-le-Grand (51)**, à exercer sur l'ensemble du territoire national, les activités funéraires suivantes :

- transport de corps avant et après mise en bière ;
- organisation d'obsèques ;
- fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que des urnes cinéraires ;
- fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;
- fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations
- gestion et utilisation d'une chambre funéraire
- soins de conservation »

Article 2 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté, et dont copie sera adressée au maire de Mourmelon-le-Grand et à la SARL ART FUNERAIRE FAVRE.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

Raymond YEDDOU

Orias
REGISTRE UNIQUE DES INTERMÉDIAIRES
EN ASSURANCE, BANQUE ET FINANCE

ATTESTATION

(Art. R.512-5 du code des assurances et R. 546-3 I du code monétaire et financier)

L'Orias certifie que l'intermédiaire ci-après

ART FUNERAIRE FAVRE
21 Rue du Faubourg Saint Antoine
51000 Châlons-en-Champagne

Numéro de RCS (le cas échéant) : CHALONS EN CHAMPAGNE 804653624

Est, à ce jour, inscrit au Registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance

Sous le numéro d'immatriculation 14006444

En qualité de :

- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) depuis le 07/11/2014 jusqu'au 28/02/2027

L'intermédiaire doit informer l'Orias de toute modification de sa situation ou de tout événement pouvant avoir des conséquences sur son inscription (Art. R. 512-5 IV du code des assurances et R. 546-3 IV du code monétaire et financier) :

- Dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée.
- Ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

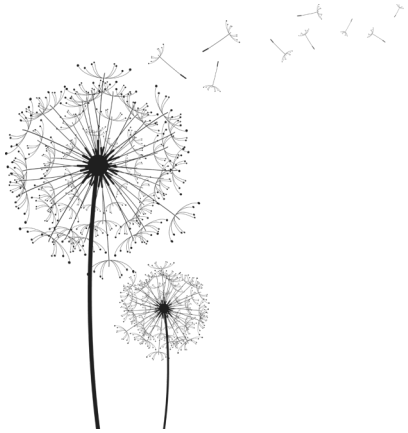
Fait à Paris,

Le 24/01/2026

Jérôme SPERONI



Secrétaire général



2026
Extrait des tarifs

Selon délibération du 11 décembre 2025

Cimetières

Prix TTC €

Droit funéraire

- Droit de superposition (par inhumation ou dépôt d'urne) (1) 90,74

Concession de terrain ordinaire (2)

- Pour 15 ans 181,50
- Pour 30 ans 373,31
- Pour 50 ans 774,46

Une concession multiple est constituée de plusieurs concessions ordinaires situées côte à côte

- Pour 30 ans en terrain ancien (moins de 2 m²) 289,26

Caveau provisoire communal

- Droit d'ouverture (par opération) 20,62
- Droit de séjour (forfait 1 à 10 jours) 46,41
- Droit de séjour (journée supplémentaire) 14,44

Concession de case de columbarium (3)

- Temporaire (15 ans) 624,93
- Pour 30 ans 839,42
- Pour 50 ans 1 228,20

Concession de cavurne aménagé (3)

- Temporaire (15 ans) 624,93
- Pour 30 ans 839,42
- Pour 50 ans 1 228,20

Renouvellement concession de cavurne aménagé (3)

- Temporaire (15 ans) 179,43
- Pour 30 ans 289,78
- Pour 50 ans 534,18

Concession de terrain 1 m² (cavurne à aménager) (3)

- Temporaire (15 ans) 179,43
- Pour 30 ans 289,78
- Pour 50 ans 534,18

Accès cimetière du Sud

- Vente badge d'accès 15,20

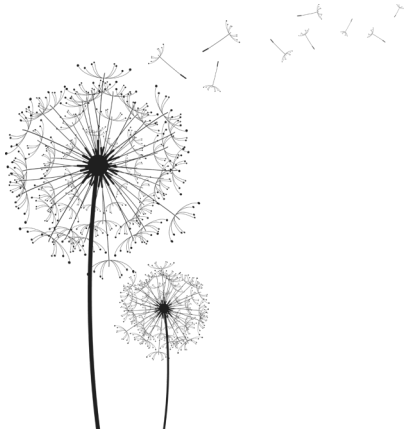
(1) En cas de réduction ou regroupement de corps ou de dépôt ou d'enfouissement ou de scellement d'urne au-delà de la capacité initiale prévue par le créateur de la sépulture.

(2) Pour inhumation au maximum de 3 défunts (2 dans certaines sections du cimetière de l'Ouest).

(3) Les cases et les cavurnes sont prévues pour recevoir de 1 à 4 urnes selon leur diamètre et leur forme.

CHÂLONS EN CHAMPAGNE

Direction Espace citoyen
Pôle Concessions et cimetières



2026
Extrait des tarifs

Selon délibération du 11 décembre 2025

Centre Funéraire Régional

Prix TTC €

Crémation

- Adulte 618,74
- Enfant âgé de 1 ans à moins de 10 ans 185,62
- Suite exhumation décès < 5 ans 618,74
- Suite exhumation décès ≥ 5 ans 309,37
- DASRI forfait par unité de masse ≤15 kg 169,12
- DASRI forfait par unité de masse >15 kg 336,18

Forfait salle d'oraison (30 min.)

- GRANDE salle d'oraison (124 pers.) 103,12
- PETITE salle d'oraison (15 pers. maximum) 61,87

Autres prestations

- Dépôt anticipé de cercueil avant crémation (nuité)
  sauf dépôt la veille pour crémation le lendemain 9 h 00 63,94
- Maître de cérémonie CFR (maximum 30 min.) 144,37
- Dépassement durée cérémonie (1/4 d'heure supplémentaire) 105,19
- Location salon pour collation - sur réservation uniquement
  (durée crémation : 1 h 30) 92,81
  - ➥ 1/2 heure de dépassement supplémentaire 64,97
- Conservation des urnes cinéraires forfait mensuel indivisible [1]
  (1er mois gratuit) - 1 an maximum (facturation par année civile) 60,84

Dispersion des cendres

- Puits du souvenir suite crémation à Châlons (tous cimetières) 49,50
- Puits du souvenir suite crémation extérieure (tous cimetières) 108,28
- Jardin historique du souvenir suite crémation à Châlons [2] (CFR) 71,16
- Jardin historique du souvenir suite crémation extérieure [2] (CFR) 155,65

Chambre funéraire

- Salon climatisé (forfait 3 jours dont le jour du dépôt) 296,99
  - ➥ Journée supplémentaire 106,21
- Mise à disposition d'un personnel pour mise en bière 70,00
- Mise à disposition d'un personnel pour mise en bière et fermeture ... 100,00
- Cellule réfrigérée [3] (forfait journalier avec présentation 30 min.) 115,50
- Cellule réfrigérée (forfait journalier sans présentation) 64,97
- Location laboratoire de soins/toilettes rituelles 102,09

[1] Forfait mensuel indivisible : en cas de conservation sur 2 années civiles, une facture intermédiaire sera transmise en décembre de la 1ère année. Une 2nde facture sera émise le jour de la remise de l'urne.
[2] La dispersion dans le jardin historique du souvenir du CFR (pelouse et pied d'arbre) n'est possible uniquement lorsque les cendres du conjoint ou d'un ascendant direct y sont déjà dispersées.
[3] La présentation à la famille ne peut être faite qu'aux heures d'ouverture du centre funéraire.

CHÂLONS EN CHAMPAGNE

Direction Espace citoyen
Pôle Crématorium

Ministère des Solidarités et de la Santé
Ministère de l'Intérieur

Information aux familles sur les soins de conservation

Vous venez de perdre une personne chère et vous êtes chargé d'organiser ses funérailles. Ce document officiel vous est destiné.

Il a pour but de vous apporter une information objective sur les interventions techniques possibles sur le corps de votre défunt, et qui pourraient vous être proposées par les opérateurs funéraires, dans ce moment douloureux.

En effet, il existe plusieurs types d'interventions **payantes**.

Elles sont exposées ci-dessous.

Les soins de conservation :

Ces soins, aussi appelés soins de thanatopraxie, constituent des opérations funéraires réglementées par le code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce sont des actes invasifs post mortem qui procèdent par drainage des liquides et des gaz du corps et par injection d'un produit biocide en remplacement. Ils ont pour finalité de retarder le processus de décomposition du corps (thanatomorphose) et la dégradation du corps. L'ensemble de ces opérations nécessite entre 1h30 et 2h00.

Les soins de conservation ou de thanatopraxie sont des prestations **qui ne sont pas obligatoires**.
Ils peuvent être néanmoins exigés dans deux cas :

- En cas de transport international du corps, selon la législation du pays d'accueil ou de la compagnie aérienne (pour des règles de sécurité et d'hygiène) ;
- Lors d'un transport du corps en cercueil d'une épaisseur minimale de 18 millimètres après finition, avec garniture étanche, si la durée du transport est supérieure à deux heures et inférieure à quatre heures.

Les soins de conservation ou de thanatopraxie sont réalisés par des thanatopracteurs obligatoirement diplômés, au sein d'établissements funéraires (chambres funéraires) ou hospitaliers (chambres mortuaires). Ils peuvent aussi être réalisés au domicile du défunt uniquement si le décès est survenu à domicile.

Lorsque ces soins sont réalisés à domicile, celui-ci doit répondre à des exigences de configuration et d'aménagement afin de garantir la sécurité des professionnels et des proches du défunt. Dans ce dernier cas, ces soins doivent être réalisés dans un délai de 36 heures suivant le décès pouvant être prolongé de 12 heures pour tenir compte de circonstances particulières.

Les soins de conservation doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dans laquelle sont pratiqués ces derniers. La réalisation des soins de conservation est également subordonnée à la détention de l'expression écrite des dernières volontés de la personne décédée ou d'une demande de toute personne qui a qualité pour pourvoir aux funérailles, après que celle-ci ait été dûment informée par l'opérateur funéraire.

Dans tous les cas, il revient à l'opérateur funéraire de s'assurer du respect des exigences réglementaires préalablement à la réalisation de tout soin de conservation.

Cas particuliers :

Certains soins spéciaux peuvent se révéler plus complexes si l'acte nécessite une restauration du corps.

Les toilettes du corps :

- Les ***toilettes mortuaires*** : elles peuvent être réalisées dans les structures hospitalières et les établissements de

soins par leurs personnels et sont les derniers gestes destinés aux patients décédés.

- Les ***toilettes funéraires*** : elles peuvent être réalisées par les personnels des opérateurs funéraires et comprennent la toilette, la désinfection, le déshabillage, l'habillage et le maquillage du défunt.
- Les ***toilettes rituelles*** : elles répondent aux exigences des religions.

Les alternatives aux soins de conservation :

- La ***cellule réfrigérée*** : il s'agit d'une structure de froid permettant de conserver le corps de façon homogène à une température située entre 5 et 7 degrés afin de limiter la prolifération de la flore bactérienne.
- La ***table réfrigérée*** : il s'agit d'un matériel roulant et mobile pouvant temporairement et localement conserver un corps aux mêmes fins que la cellule réfrigérée.
- La ***carboglace*** : Il s'agit de placer régulièrement de la glace carbonique sous et autour du défunt pour conserver le corps.

Un thanatopracteur peut retirer la prothèse fonctionnant au moyen d'une pile (stimulateur cardiaque par exemple) d'un défunt lors de la réalisation d'un soin de conservation ou d'une toilette. Ce retrait des prothèses à pile est obligatoire, pour la plupart d'entre elles, avant la mise en bière du défunt.

NOTA :

Les conditions de réalisation des soins de conservation sont prévues à l'article R. 2213-2-2 du code général des collectivités territoriales.

Les opérateurs funéraires sont des professionnels qui doivent être dûment habilités à exercer dans ce domaine par arrêté préfectoral.

Copie reçue

Le . . . . . à . . . . . .